

# CONSEIL CONSULTATIF CITOYEN

5 Mars 2013

## Compte rendu délibératif final de l'auto saisine

*« Démocratie locale et de proximité : Projet de redynamisation de la démocratie participative à Digne-les-Bains »*

### I : CONSTAT

Pour favoriser la concertation et développer le dialogue entre élus et citoyens, des outils ont été mis en place depuis quelques années sur la commune de Digne les Bains :

- **Les référents de quartiers** : à l'échelle des quartiers, ce sont des bénévoles qui se font les porte-parole des habitants de leur quartier.

Ils sont des relais et font remonter les problèmes qui leur sont signalés (travaux à réaliser, personnes en difficulté...etc), mais ils font aussi des propositions concernant la lutte contre l'incivisme, l'insécurité, ou la mise en place d'animations pour le mieux vivre ensemble. Ils ne disposent d'aucun moyen dédié.

Des réunions de quartiers périodiques permettent la rencontre de la population avec les élus, (le Maire et des membres du conseil municipal) éventuellement des techniciens de la ville.

- **le Conseil Consultatif Citoyen (CCC)** à une autre échelle, et sur un territoire plus vaste, la commune, c'est un organe, mis en place par la municipalité après les dernières élections. Il est composé lui aussi de citoyens bénévoles.

Ce sont des citoyens volontaires, choisis par le Conseil Municipal, sur la base de lettres de motivations, proposés pour avoir la parité hommes-femmes.

Le CCC se réunit régulièrement, selon un planning prédéfini, en séances internes (les membres du CCC seuls) et en séances externes (les élus du Conseil Municipal et les membres du CCC).

En fonction des saisines ou auto saisines qui portent sur la vie de la cité, ils se

retrouvent en groupes de travail, autour d'un pilote de groupe, pour échanger, rencontrer des personnes ressources, ou la population. Enfin émettre et formaliser leur analyse de la situation et leurs propositions. Ils ne disposent d'aucun moyen dédié.

Leur travail, sur des questions concernant la vie de la cité, problèmes du quotidien et d'intérêt général, s'articule selon 2 axes :

- ✓ la saisine sur sujet proposé par la municipalité,
- ✓ l'auto- saisine, c'est le C.C.C qui propose une thématique sur laquelle il désire débattre et faire des propositions.

Dans les deux cas, le C.C.C n'a qu'un rôle **consultatif**. Les élus, destinataires du travail produit par ce conseil, décident et utilisent ou n'utilisent pas les avis émis.

#### ➤ **Evolution constatée du fonctionnement de ces instances**

**Les réunions de quartier** : certaines, ces derniers temps bien qu'elles aient pour objectif la concertation et une construction collective, débouchent, au dire des citoyens, sur des déceptions.

Les rencontres semblent parfois tourner « au règlement de comptes ». On observe des prises de parole agressives, qui n'induisent pas un climat optimal pour instaurer un dialogue et des échanges constructifs.

Il est important de noter cependant qu'il existe aussi des réunions de quartiers particulièrement positives et constructives avec un vrai dialogue, et une forte implication des associations et des habitants du secteur.

Beaucoup de citoyens pensent que ces réunions doivent être maintenues. Elles peuvent être le lieu de construction d'un mieux vivre ensemble, à condition que chacun, même lorsqu'il évoque des problèmes à sa porte qui peuvent être importants, ne se dédouane pas d'une analyse objective et du souci de l'intérêt général.

**Le CCC** quant à lui, semble bien fonctionner, mais le risque existe, qu'il se coupe de la population.

Ce fonctionnement triangulaire peut être amélioré pour être plus efficace. L'usure du temps, la méconnaissance réciproque, l'épuisement des certains acteurs face à ce qu'ils perçoivent comme étant de l'inertie, ou un manque de reconnaissance, doivent être pris en compte et corrigés.

## **II : LES ENJEUX**

L'objectif de cette auto-saisine est de proposer des solutions afin de :

- ✓ donner un nouvel élan aux réunions de quartier,
- ✓ Favoriser la reconnaissance de ces acteurs, qui donnent de leur temps et de leur énergie, pour accroître leur efficacité et les services rendus sur le terrain (référents de quartier et CCC)
- ✓ articuler et mutualiser le travail des différents acteurs, susciter le travail en réseau pour soutenir chacun des maillons, dynamiser, accroître l'efficacité.

Une réflexion doit être menée sur la mutualisation des moyens pour redynamiser la démocratie locale, envisager une mise en réseau et un travail partenarial entre ces deux outils de la démocratie participative, qui sont forcément complémentaires et ont avec certitude, le même objectif : **l'intérêt général et la satisfaction des citoyens dignois.**

### **DE SUJETS DE REFLEXIONS ET PROPOSITIONS :**

**1) Comment associer le CCC et les référents de quartiers dans un travail partenarial qui permettrait aux uns et aux autres d'étoffer leur action, d'être connus et reconnus dans un objectif d'efficacité, par les citoyens et les élus de cette ville.**

**2) Quelles propositions pour optimiser à l'avenir le déroulement des réunions de quartiers.**

\*\*\*\*\*

Le CCC s'est réuni à plusieurs reprises, en groupe de travail, puis en plénière interne.

A ces réunions ont été associés les référents de quartiers qui ont apprécié cette initiative et les échanges qui ont eu lieu. Ceux-ci ont permis aux uns et aux autres de se connaître, de mieux comprendre leur fonctionnement mutuel et de mieux envisager les rapprochements possibles.

Les référents présents ont pu expliquer leur rôle, leurs difficultés, leur souhait de changements. Des membres du CCC ont assisté à plusieurs réunions de quartier, et ont

ainsi pu se rendre compte, du climat, des difficultés dans certains quartiers, de la complexité à conduire ce type de réunion.

Des questions récurrentes semblent se heurter aux difficultés de la situation économique et financière de la ville de Digne, à l'évolution des compétences vers la communauté de communes, à la lisibilité des choix et de la stratégie de la commune.

## **1. Mesures proposées et de façon pratique, comment CCC et référents de quartiers peuvent-ils travailler ensemble ?**

- Avoir un élu spécifiquement dédié à la démocratie participative (adjoint ou pas), de façon à ce que la démocratie participative ne soit plus englobée dans une autre délégation. En vue de la mise en place de propositions du CCC, l'élu chargé de cette mission va devoir accorder beaucoup de temps aux différentes rencontres et cela fera l'objet d'une délégation « à plein temps ».

Ou désigner un élu responsable par quartier pour que chaque référent ait son interlocuteur parmi les élus, faciliter ainsi le dialogue et l'efficacité entre référent et municipalité.

- Programmer des réunions communes CCC, référents pour que les membres du CCC appréhendent mieux les problématiques transversales des quartiers de la ville, et puissent éventuellement y travailler en proposant des auto-saisines.
- échanger selon la thématique des saisines avec des référents et faire que la démocratie participative soit véritablement un aller-retour citoyens/élus en utilisant tous les rouages intermédiaires.
- Impliquer les référents de quartiers dans les réflexions du CCC. Ils ont une connaissance pointue des problématiques de leurs quartiers, de plus, la récurrence de doléances des habitants peut être portée à la connaissance du CCC par les référents. Le travail de tous est ainsi connecté à la réalité des problèmes des citoyens.
- Travailler sur la possibilité, selon les thématiques, d'intégrer les associations de quartiers dans nos démarches de réflexions.

- Inciter les membres du C.C.C à venir aux réunions de quartiers qui les concernent en tant que citoyen. Ceci afin d'être connu et reconnu de la population, au même titre que les référents de quartiers.
- Sensibiliser tous les personnels au sein des services de la mairie, et plus spécifiquement les cadres A, aux questions de démocratie participative. Non pas pour leur signifier qu'il faut qu'ils soient attentifs aux moindres doléances de leurs citoyens, mais plutôt en leur signifiant que la parole et la connaissance des référents est utile et qu'elle a fait ses preuves. Experts de leurs quartiers, leurs connaissances peuvent être source d'informations facilement valorisables (dans le cadre des travaux par exemple). Ceci est aussi valable pour le CCC qui doit être reconnu des services pour un accès plus facile aux besoins de renseignements concernant les recherches dans le cadre d'une saisine.
- Améliorer la communication de la ville sur l'existence des référents de quartiers, du CCC, et surtout du suivi, en insistant sur la possibilité de consulter le résultat des travaux, en version numérique et papier.

## **2. Propositions pour optimiser le déroulement des réunions de quartier :**

Lors des réunions de quartiers 2012, des membres du CCC, présents en tant qu'observateurs ont pu constater que trois sujets de mécontentement semblaient récurrents :

- des travaux demandés lors d'une réunion précédente, différés ou non faits
- pas de réponse satisfaisante de la part des élus, ou réponse manquant de précisions, à certaines interrogations des personnes présentes.
- une prise de paroles anarchique ou confisquée par certains (élus compris)

Nous savons que depuis 2008, la situation économique s'est gravement détériorée à l'échelle européenne, nationale et locale. La ville en subit les conséquences pour une raison indépendante de sa gestion : emprunter devient difficile, augmenter les impôts locaux n'est pas envisageable, ce qui oblige à hiérarchiser et à différer certains travaux.

Par ailleurs, tous les élus ne peuvent participer aux réunions de quartiers.

- envisager que les référents collectent les questions avant la réunion afin que des réponses plus précises soient données en réunion.
- distribuer la parole pour que tout citoyen puisse s'exprimer est un exercice difficile. Des modifications ont déjà été expérimentées : un adjoint délégué à la démocratie participative intervenant pour harmoniser les débats. Sans doute faudrait-il encore revenir sur le sujet pour améliorer cet exercice.

**Enfin, il faut :**

- **revoir l'annonce des réunions et proposer un ordre du jour.**
- **rendre accessibles les comptes-rendus de ces réunions, afin qu'aux suivantes, on puisse mesurer l'évolution et l'avancée des propositions et des demandes faites par les citoyens.**
- **désigner un élu responsable par quartier pour que chaque référent ait son interlocuteur parmi les élus, faciliter ainsi le dialogue et l'efficacité entre référent et municipalité.**

**Les grands principes à respecter nous semblent être :**

**Donner la parole aux habitants et les écouter,**

**Après avoir entendu, leur apporter des réponses, pas forcément immédiates, mais que lors de la réunion suivante, il y ait systématiquement la reprise tous les sujets évoqués précédemment, avec les évolutions apportées ou les explications nécessaires.**

**Pour nous, c'est le manque de retour vers la population qui donne à tous cette impression de tourner en rond et d'évoquer toujours les mêmes questions à l'occasion des réunions.**

**Afficher les comptes rendus de réunions, en n'oubliant pas les retours sur les questions de la réunion précédente.**